

F5449

524

B7

121266

*Sur l'ordre du Très Révérend Père Provincial,
nous avons examiné l'ouvrage intitulé " St-Georges
d'Henryville et la Seigneurie de Noyan," et nous
déclarons l'avoir jugé digne de l'impression.*

fr. D. de Lamothe, O. P. fr. C. Côté, O. P.

Permis d'imprimer,

fr. Henri Hage,

Pr. Prov. des f. f. préch.

Permis d'imprimer,

✠ A. X., Ev. de St-Hyacinthe.